

**Actualité** Edition du 19 novembre 2007

## **La gestion des risques des entreprises Le constat des experts**

Prévention n La communication dans les stratégies de gestion des risques est le thème d'une rencontre qu'a organisée hier à la Safex, le cabinet d'expertise industrielle Halfaoui.

Ont pris part à ce rendez-vous, plusieurs experts étrangers et nationaux Les principaux thèmes traités ont trait à la gestion des risques dans le milieu industriel, l'environnement, la santé, les assurances, les médias et les technologies. Dans sa présentation, Lotfi Halfaoui, organisateur de cet événement qui prend fin ce lundi, a indiqué en substance que celui-ci se veut un panel d'approches, de méthodes, d'exploitations, de retour d'expérience en matière de communication de risque. «La mondialisation et les nouvelles technologies de l'information, par l'articulation du téléphone et des médias, font que nous pouvons tous accéder à une masse considérable d'informations, qui nous aidera à améliorer sans cesse la gestion et le suivi des risques qui touchent l'activité de l'entreprise», a-t-il expliqué. Et de plaider pour la réactualisation du plan Orsec appliqué pour les entreprises industrielles et de wilayas. «Le plan orsec doit être mis à jour régulièrement. La sécurité, c'est vivant», a-t-il souligné.

Indiquant que le déficit de communication enregistré en Algérie a pu être, dans une certaine mesure, la source des pertes en vies humaines et matériels, les différents intervenants ont mis en lumière la nécessité de développer les moyens de communication et de promouvoir une stratégie de vulgarisation y afférente à l'aide de programmes de sensibilisation en parfaite adéquation avec les moyens existants. A ce propos, le colonel Djeloul Guenifi, sous-directeur de la planification opérationnelle à la direction générale de la Protection civile a fait savoir que cette problématique demeure, à présent, une préoccupation des pouvoirs publics dans la gestion des risques, ayant un impact dans les situations de crise, et ce, pour servir le citoyen et lui garantir une certaine protection. A cet effet, un arsenal juridique a été élaborée par le gouvernement et qui n'est autre que la loi n° 04-20 de décembre 2004 portant sur la prévention des risques majeurs et la gestion des catastrophes. Cependant, pour pallier les carences de ce dispositif, une nouvelle approche de prévention a été instaurée par les pouvoirs publics. Cette dernière concerne la vulgarisation et le droit à l'information à toute personne dans le but de revaloriser et semer la notion de vulnérabilité au sein de la composante de la société. Sur ce point, M. Guenifi, a affirmé que la direction générale de la Protection civile a établi un vaste programme en coordination avec le ministère de l'éducation pour organiser des exercices d'évacuation simulant un séisme au sein des établissements scolaires.

**Salah Benreguia**